

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Estelle Caroline Lohnes Antilla, de la cité de Lachine, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ernest Harold Antilla, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruno Houde, autrement connu sous le nom de Bruno Cyr, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec François-Xavier-Louis-Maurice Barrière, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-et-onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Eleanor Jean Mott Taylor, de Gagetown, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Everard Stuart Witpen Youngusband Taylor, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.